

**LA VIE QUOTIDIENNE
DES METAYERS
DE TAURISSON
(DAMPNIAT)
1781 / 1800**



**Une étude de
Dominique LESTANI**

**Publiée dans la Revue de la Société Scientifique
Historique et Archéologique de la Corrèze (2015)**

Cette étude s'appuie sur un document manuscrit conservé aux Archives Municipales de Brive, sous la cote 25S1. Il est l'œuvre d'une famille connue de Brive, les Bachelerie. Commencé en 1725, ce livre de raison doublé d'un livre de comptes, court tout au long du XVIII^e siècle et concerne plusieurs domaines.

De 1781 à 1800 il détaille entre autres la gestion du domaine de Taurisson sur la commune de Dampniat.

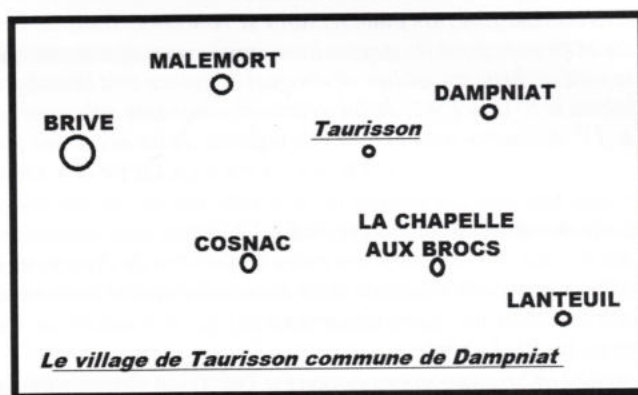
Dans un premier temps, j'ai extrait toutes les opérations qui concernent cette métairie. Puis je les ai classées par ordre chronologique. Telle est la base de cette étude.

Quant à son objectif, il est de s'approcher au plus près –à travers un texte rédigé par le propriétaire- de la vie quotidienne du métayer.

On trouvera à la fin du chapitre 10 un tableau explicatif concernant les monnaies et les mesures.

Les citations du manuscrit sont en italiques. J'ai aussi suivi sa manière d'écrire livre : « L », sol : « s » et denier « d ».

1° TAURISSON COMMUNE DE DAMPNIAT



Le village de Taurisson domine la vallée de la Loyre (limite entre Cosnac et Dampniat) et surplombe le Pont du Cayre. C'est un très ancien lieu-dit. Il en est fait mention dans la chartre 842 de l'abbaye d'Uzerche, lors d'une importante donation datée de vers 1048 : « ...et dimidium mansum de Taurezor ... ».

Champeval note dans ses commentaires «*Taurisson, 48 habitants (Dampniat)* ». Dans le premier cadastre de Dampniat (1824) Taurisson regroupe 5 maisons et en 2014 une bonne douzaine.

2° LES METAYERS DE TAURISSON

Guillaume Bachelerie acquiert le domaine de Taurisson le 6 février 1781 pour 9000 livres de Mr Jean Jacques Dubois de Saint Hilaire et Chameyrat. Ce montant laisse supposer que la propriété est de dimensions respectables pour l'époque, aux alentours de 20 hectares. Le contrat est reçu par Maître Delpeuch notaire royal.

Le bien est situé sur la paroisse de Dampniat et pour quelques parcelles sur celle de Cosnac (la Loyre les sépare). Il est dans la mouvance du Prieur de Saint Xantin de Malemort et du seigneur de Cosnac auxquels Guillaume Bachelerie acquitte les « *droits de lods* ».

C'est « *le nommé Etienne Bernotte cy devant fermier de Taurisson* » qui est en place lors de l'acquisition. Une semaine plus tard il est qualifié de « *métayer* ». Etienne Bernotte quitte Taurisson fin 1781.

S'ouvre alors pour le domaine une période confuse. Guillaume Bachelerie tente de le gérer en faire-valoir direct et y place un domestique au début de l'année 1782 :

« *Aujourd'huy vingt septième janvier mille sept cent quatre vingt deux j'ay pris pour domestique pour travailler mon domaine de Taurisson Claude Fadat fils de Jean Fadat métayer de Mr Vielbans au Cayre. Je lui ay promis cinquante quatre livres en argent pour chaque année qu'il restera à mon service avec six aunes de toile telle qu'on a coutume de la donner, un chapeau, une paire de bas de fil et une paire de laine, vingt quatre sols de sabots et vingt quatre sols sur la vente des bœufs. Lequel loyer commencera à courir du jour ou le métayer aura quitté le domaine. Il a commencé à travailler pour moy le 2 janvier je*

lui ay donné vingt quatre sols le jour du mercredi Saint. Plus je lui ay donné douze sols le 18^e aout 1782. Plus Lannou lui a donné vingt quatre sols ».

Un autre domestique est embauché début février 1782 :

« Aujourd'huy 1^{er} février 1782 j'ay pris pour domestiques à Taurisson le nommé Jean Chadepeaux, sa femme et son fils agé d'environ dix ans. Je leur ai promis pour leurs gages d'une année soixante douze livres en argent avec quatre aunes de toile pour deux chemises et deux paires de bas pour chacun dont une paire de fil et une paire de laine. La femme et le fils ont quitté le 17 février ».

Mais l'affaire fait long feu. Quinze jours plus tard Jean Chadepeaux reste, la femme et le fils quittent le navire :

« Aujourd'hui dix sept février la femme et le fils de Jean Chadepeaux ont quitté à Taurisson n'étant pas en état de faire leur besogne. J'ay gardé Jean Chadepeaux auquel j'ay promis vingt livres par an. Je lui ai compté d'avance six livres. Plus a lui compté le jour des Rameaux six livres. Plus je lui ay compté douze livres le 26 may ».

Entretemps, le 10 février 1782 une servante est recrutée :

« Aujourd'huy dixième février 1782 j'ay pris pour servante à Taurisson Toinette Vergne de Maureron paroisse de Beynat. Je lui ai promis pour les gages d'une année seize livres en argent, six aunes de toile bouyradisse, une aune de toile de brin, un tablier de droguet et quinze sols de sabots et un mouchoir. J'ay payé les quinze sols de sabots le 8^e juin 1782. Je lui ai avancé cinquante sols pour une veste de camelot... A elle compté six livres le 11^e décembre auquel jour elle enfanta. Je lui ai compté pour final payement dix livres dix neuf sols ».

En mars 1782 Bachelerie recrute aussi un berger, le fils Chiniac :

« Aujourd'huy dix neuf mars 1782 j'ay fait faire une paire de culottes de drap pour l'enfant de Chiniac berger à Taurisson qui ont couté avec la doublure et les façons du tailleur trois livres quatre sols. Du 21 juillet je lui ai avancé seize sols pour une paire de sabots ».

Puis en avril deux autres, les fils Laborde :

« Aujourd'huy seizième avril 1782 j'ay pris pour bergers à Taurisson des enfants du nommé Antoine Laborde. J'ay promis à l'ainé qui doit garder les brebis pour les gages jusques à la Noël quinze livres d'argent, une paire de culottes de toile et une paire de sabots et au cadet qui garde les autres douze livres et une paire de sabots. J'ay payé ceux de l'ainé ainsi que ceux du cadet. J'ay payé aussi les culottes de toile. J'ay de plus avancé à l'ainé douze sols le 6^e 8^{bre} pour acheter des sabots. Plus j'ay donné quinze livres le 26^e 8^{bre} 1782. Plus je lui ai donné onze livres huit sols le 4 X^{bre} 1782 ».

Bien que constituant une parenthèse dans l'histoire des métayers du domaine de Taurisson, je rapporte ces événements pour la multitude de renseignements qu'ils fournissent sur les gages des uns et des autres, les défections, les coups de théâtre inexplicables (par exemple le départ précipité de la pauvre Toinette Vergne alors qu'elle est enceinte).

Jean VALADE

La stabilité s'installe enfin sur le domaine de Taurisson à partir du 5 novembre 1782, date à laquelle Jean Valade devient métayer. Il doit avoir, lors de son arrivée, un peu plus de la quarantaine. Il est marié à Françoise Piniardel.

Ils ont plusieurs fils. L'un d'eux, lui aussi prénommé Jean, les seconde et se marie à Dampniat en 1786 avec Françoise Mas originaire du Pescher (voir les détails de la noce chapitre 7).

Aubin MAURAN

Aubin Mauran remplace Jean Valade le 20 novembre 1788. Il décède à Dampniat le 22 mars 1808 à l'âge de 75 ans « ou environ » selon la formule consacrée. Il était par conséquent âgé de 55 ans lors de son arrivée à Taurisson.

Mais là aussi un de ses fils vit et travaille avec lui : Auby Mauran, marié.

On retrouve des bribes de la vie des métayers dans les registres d'état civil. Mais il est difficile de les mettre bout à bout pour en constituer l'histoire familiale. Ainsi en va-t-il de la vie des humbles...

3° LE PROPRIETAIRE : Guillaume BACHELERIE

Il en est tout autrement du propriétaire. Les Bachelerie (avec un « L », parfois avec deux) ont pignon sur rue à Brive. Le livre de raison qui accompagne les comptes des différents domaines éclaire leur parcours.

Ce livre s'ouvre en juin 1725. Antoine Bachelerie, fils de Gérard Bachelerie et de Marguerite Chastaing épouse en 1732 Marguerite Treilhard. Il est alors marchand de toile à Brive. Marguerite Treilhard meurt en 1759 après avoir eu treize enfants dont sept meurent en bas âge. Antoine Bachelerie décède en 1763.

Lui succède son sixième fils, Guillaume Bachelerie, baptisé à Brive le 18 septembre 1739. Marchand drapier lui aussi, il épouse Elisabeth Salomé de Colon de Juillac. Par sa mère, il est cousin germain de Jean Baptiste Treilhard (ce qui expliquera l'exceptionnelle durée de son mandat de maire de Brive du 9 décembre 1792 au 1^{er} mars 1795, en pleine période de la Terreur).

En 1770 il aménage dans une boutique « sur la Grand Place de Brive ». Ses affaires prospèrent. Il possède plusieurs maisons à Brive intra-muros et en tire le maximum de profit en les louant. Il acquiert divers domaines dont Le Tilhol, Bellevue à Gignac et Taurisson de Dampniat dont il est question ici.

En 1791 il est administrateur de la Corrèze, maire de Brive en 1793, commissaire du Directoire en l'An 4, juge au tribunal en 1805, président du Collège électoral de Brive en 1811. Ses idées fluctuent au gré des nécessités de sa réussite personnelle et économique. Il décède en 1816 (voir Revue de la SSHA de la Corrèze tome 31 page 296).

4° UN ENGAGEMENT CONTRAIGNANT : LE BAIL

Contrairement au domestique qui est salarié, et au fermier qui paie une redevance annuelle forfaitaire, le métayer s'engage à partager tous les revenus, tous les profits et à supporter la moitié de toutes les pertes de l'exploitation.

Le bail que Guillaume Bachelerie signe avec Jean Valade le 5 novembre 1782 lors de l'entrée de ce dernier à Taurisson est révélateur. En voici le texte intégral suivi de quelques compléments destinés à en faciliter la lecture.

« Aujourd'hui cinquième novembre mille sept cent quatre vingt deux j'ay pris pour métayer à Taurisson le nommé Jean Valade sortant du domaine de Mr Grivel a la Borie Basse.

Et j'ay fait avec lui les conventions suivantes :

1° *Il travaillera en bon père de famille et exploitera à moitié fruits mon domaine de Taurisson en son entier tel que je l'ay acheté de Mr Dubois. Qu'il me donnera la moitié de tous les revenus fruits et profits en quoy qu'ils puissent consister et sans aucune exception et qu'il me les transportera à Brive.*

2° *Qu'il payera la moitié de toutes les charges impositions et vingtième qui sont ou seront mises sur ledit domaine et qu'il me donnera tous les ans neuf quarts de seigle et sept quarts de froment de rente en commun moyennant quoy je demeure chargé de payer toutes les rentes qui sont assises sur ledit domaine.*

3° *Que pour la moitié qui me revient sur les chataignes il me donnera annuellement trente quarts (NB : un quart = 24 litres) de chataignes seches, quatre quarts de chataignes vertes en marrons ou en eschalas et payera le total de ma part des impositions et vingtièmes de quelque nature qu'elles soient imposées ou à imposer. Mais il a été convenu que pour éviter de se trouver exposé aux frais qui pourroient lui être faits par le collecteur, je les payerai moi-même et qu'il me fera compte du total de toutes les dittes impositions et vingtièmes.*

4° *Que les attelages (NB : charrette, charrue, timons, jougs), entretiens des bâtiments et autres dépenses à faire pour ledit domaine se fairont a frais communs c'est-à-dire qu'il nourrira les ouvriers et que je les payerai ainsi qu'il est d'usage.*

5° *Qu'il ne coupera aucun arbre a pied que ceux qui seront nessesaires pour les attelages ou pour faire secher les chataignes, ce qu'il ne pourra meme faire sans m'en avoir prevenu pour que je lui designe au moins dommageable et que lorsqu'il elaguera des arbres, il le fera en bon père de famille, me donnera la moitié des recurages (NB : éclaircissements), et me les rendra ches moy.*

6° *Qu'il me donnera annuellement cent vingt œufs, la moitié de toute la volaille qu'il élèvera et qu'il me nourrira huit chapons et six dindes jusques à la my Carême et que dans le cas ou il prendra un plus grand nombre de dindes le profit des autres sera partagé par moitié.*

7° *Qu'il me rendra la moitié de toute la filasse qu'il recueillera dans le dit domaine soit en chanvre soit en lin toute briée (NB : 'briar en limousin signifie briser, en l'occurrence briser les tiges de lin ou chanvre. C'est ainsi qu'on obtient la filasse).*

8° *Qu'il plantera chaque année un journal de vigne (NB : 527 m²) a raison de trois livres cinq sols par journal ainsi que le nommé Le Blanc de Taurisson a donné au nommé Cremoux et qu'il plantera aussi et*

greffera tous les arbres chataigners, noyers, autres arbres fruitiers qui seront nécessaires dans ledit domaine.

9° Qu'il fera chaque année conduire chez moy environ dix brasses (NB : une brasse = 2,3 stères) de bois, que je lui donnerai trois livres de la brasse de sa moitié du dit bois et que je ferai diner les bouviers lorsqu'il me les conduira a Brive sans me charger d'autre chose. Il en sera de même de tous les autres charrois qu'il fera chez moy.

10° Que je lui donnerai annuellement dix livres de fer et quatre pelles à becher de celles que l'on vend a Brive.

11° Qu'il me rendra en sortant le meme poids en fer que je lui laisserai a son entrée ainsi que le meme montant de cheteil (NB : cheptel) et attelages et enfin tous les autres effets et meubles qui sont dans ledit domaine dans le meme état ou je les lui laisse conformément a l'inventaire qui en sera fait a son entrée.

12° Qu'il payera l'année d'après sa sortie la meme rente et baillage n'en ayant point payé l'année de son entrée dans ledit domaine et qu'il me rendra alors la meme semence que je lui aurai fourni l'année de son entrée.

Toutes lesquelles conditions nous avons promis d'exécuter de bonne foy nous obligeant au surplus que dans le cas ou je voudrois le renvoyer ou qu'il voulut me quitter, nous nous avertirions mutuellement avant la Toussaint a peine de cinquante livres de dedommagement envers celui qui n'aurait pas été averti à temps.

Fait a Brive ce cinquième novembre mille sept cent quatre vingt deux. A lui delivré une copie en double des présentes conventions. »

Le contrat légal et moral que constitue le bail va s'appliquer strictement et régir la vie du métayer. Par exemple, à plusieurs reprises (aux §1, 5 et 9) il se voit signifier l'obligation de livrer les récoltes à Brive : cela implique d'innombrables voyages depuis Dampniat. Or Taurisson est distant du centre de Brive de 7 à 8 km. Il est tenu de venir demander l'autorisation d'entreprendre certains travaux. Bref, il doit justifier la moindre de ses actions.

Aussi c'est par dizaines qu'on compte, bon an mal an ses visites au domicile du propriétaire à Brive pour les livraisons, les comptes, les avances d'argent. Tout mouvement transite par le propriétaire. Véritable banquier (l'achat d'un domaine est un placement), il prête, il avance, il investit si tel est son bon vouloir.

Le métayer a l'avantage de n'avoir rien ou presque à apporter, comme indiqué au paragraphe 12. Il démarre avec le cheptel en place, les semences lui sont fournies et ce n'est qu'en fin de bail que se posera la question de rendre ce qu'il a trouvé à son entrée.

Ce type de faire-valoir largement utilisé dans le bassin de Brive par les bourgeois fortunés qui ont pris la place des nobles, leur permet de disposer à peu de distance de la ville, d'un garde-manger facilement accessible.

Il donne lieu à de féroces polémiques. Les uns dénoncent le manque d'ambition du métayer. On lui reproche en gros de trouver un outil de travail tout pondu, de cultiver la paresse, de contourner les lois et règlements, etc. Les autres pointent du doigt une exploitation éhontée et un système de partage qui mène à la misère pour peu que la récolte vienne à manquer ou le cheptel à dépérir. Ce qui suit permettra de se faire une idée.

5° LA MAISON DU METAYER

Jean Valade et sa famille arrivent à Taurisson avec peu de choses : les effets personnels, quelques draps et couvertures, un peu de vaisselle, quelques marmites, poêles, un ou deux seaux en bois. Et sur place ils vont trouver tout le nécessaire...ou plutôt le strict nécessaire.

Un inventaire effectué le 30 novembre 1782, peu après la signature du bail cité plus haut, et consigné par Guillaume Bachelerie dans le livre de comptes, va nous renseigner sur ce que l'on trouvait à l'intérieur de la maison au domaine de Taurisson.

« Inventaire des meubles et autres effets que je lui ai laissé :

- un pressoir en vis de fer avec tous les bois nécessaires pour presser la vendange.

- un tonneau d'environ 5 muids (NB : un muid : 281 litres) tout neuf avec six cercles de fer.

- 4 cuves dont deux grandes et deux petites, avec un banc de menuisier pour vider (NB : vider) les comportes

- 10 comportes dont huit toutes neuves

- un bois de lit a coté de la cheminée de la cuisine avec sa paillasse (NB : matelas rempli de feuilles)

- un autre bois de lit dans la grange

- une vieille armoire dans le cabinet de la cuisine et un vieux coffre dans la chambre a coté, et une autre vieille armoire (NB : en fait coffre ou placard mural) dans la cuisine
- un ratelier pour mettre le pain
- une paire de chenets de fonte, une lanterne avec une lampe dedans en cuivre
- une cramallère (NB : crémaillère ... sous l'influence de l'occitan) pour la cheminée
- 4 chaines de fer pour attacher les bœufs avec les colliers de fer
- 4 colliers de fer sans chaîne pour attacher les vaches
- un bac de pierre pour les bœufs
- une paire de cordes pour les bœufs et il en a fourni une autre paire
- j'ay laissé plusieurs meubles de toute espece dans les deux chambres d'en haut que je me suis reservé pour les occuper moy
- j'ay de plus laissé cinq chapons, quatre gros poulets, six poules et un coq. J'ay retiré 4 poulets et cinq chapons ».

Cet inventaire situe les priorités : le matériel de vinification occupe la place de choix. Le confort du métayer passe en second et il est spartiate: le lit, quelques vieux (le mot revient trois fois) meubles, le « rastelier » traditionnel pour conserver le pain, les chenets pour le feu, une lampe à huile pour un éclairage timide, la crémaillère pour suspendre les marmites dans le foyer, et on repasse vite au matériel destiné au bétail.

Dans une maison aux dimensions réduites, Bachelerie se réserve en plus la partie habitable du haut, soit deux chambres, pour son usage personnel. C'est qu'à l'époque les bourgeois de Brive avaient ainsi un pied-à-terre à disposition en cas d'épidémies, de troubles, de dysenterie due à la mauvaise qualité de l'eau. Et tant pis si la famille du métayer regroupant plusieurs générations et souvent plusieurs fratries, plus un ou deux jeunes bergers, y vivait à l'étroit.

6° L'OUTILLAGE DU METAYER

Il était rudimentaire et les bras de toute la maisonnée n'étaient jamais de reste.

Vendange et vinification

Le bail cité plus haut nous indique que la métairie de Taurisson était équipée pour faire le vin. Il y avait là un tonneau donné pour 5 muids (au bas mot 1400 litres) qui en fait devait être la cuve à vendange, et « quatre cuves » qui devaient être des barriques (celles d'un muid contenaient 281 litres).

Un « banc de menuisier » faisait office d'escabeau pour monter les comportes et les vider dans la cuve. Enfin, le métayer disposait d'un pressoir et de 10 comportes « dont 8 toutes neuves » (révélatrices d'un bon équipement). De quoi faire largement plus de 1000 litres de vin.

Tous les travaux de plantation, de binage et de « fossoyage » de la vigne étaient réalisés à la main. Voir aussi « La vigne et le vin » au chapitre « Récoltes ».

Les « pelles à bêcher »

Un indice peut paraître mineur dans les comptes : la mention des pelles à bêcher. Pourtant elles illustrent bien la manière de cultiver : on fait tout à la main ou presque. Les quatre pelles allouées annuellement au métayer sont usées jusqu'à la corde. Aussi sont-elles régulièrement renouvelées :
« ... Du 7^e janvier 1783... Je lui ai donné six livres quinze sols pour acheter les quatre pelles a bescher que je dois lui donner annuellement »

« Du 19^e janvier (1784). Je lui ai donné huit livres pour acheter 4 pelles a bescher... »

« Du 31^e Xbre (1785) je lui ai compté six livres pour acheter des pelles a becher... »

« Du 3^e decembre (1786) je lui ai donné six livres pour payer trois pelles a becher... »

« Du 2^e Xbre (1787). Je lui ai donné six livres pour payer trois pelles a becher... »

En 1800 Aubin Mauran a droit à une nouveauté :

« ...Le 4 ventose (24 février 1800) j'ai donné a Aubin Mauran trois francs pour payer une pelle acierée... ». Donc plus solide ?

Les « attelages »

Les attelages : charrette, jougs, charrue, timons, entrent dans le cheptel, avec lequel ils sont estimés régulièrement. Leur valeur est de 21 livres à Taurisson en 1781, 22 livres en 1782 et 24 livres en 1788.

La charrette est un élément essentiel. Parfois (le plus rarement possible) on l'achète toute faite chez un artisan de Brive. Ce sera le cas en décembre 1786 pour le prix de 12 livres et en août 1799 pour 16 livres. Parfois le charron vient sur place (comme en octobre 1797) effectuer le travail.

Aussi souvent que possible, on procède à son « *racommodement* », car c'est un outil qui s'use beaucoup, en particulier les « boîtes » (en Occitan « *boita* ») : c'est le moyeu de la roue, la pièce la plus fragile, comme le révèlent les comptes :

« Du 30^e 9bre (1783). Il a pris ches M^r Lalande quatre boittes de fer pour les charrettes qui ont couté 3 L 12 s dont il me doit pour sa moitié trente six sols... »

« Du 3^e decembre (1786). J'ay acheté une charrette neuve qui a coutté douze livres que j'ay payé. Il me doit trois livres pour sa part de la façon »

« Aujourd'hui 30^e mars 1789 Aubin Mauran mon métayer a Taurisson a acheté une charrette du charron qui reste dans la rue des Frères pour le prix de quatorze livres, et j'ay donné a la femme du charron six livres a compte. J'ay fini de payer le montant de cette charrette »

« Du 13^e Dbre (1791) j'ai donné a compte du racommodement de charrette.... »

« Du 22^e juillet 1793. J'ay payé au C^{en} Lalande de Coreze ... une boette de charrette montant 30 s dont sa part monte 15 s »

« Du 24 vendemiaire (14 octobre 1797) a lui donné pour payer six journées d'un charron qu'il a employé a faire un essieu, un chalit (NDLR : bois de lit), un timon de charrette et a en ajouter un autre six livres. Il a nourri le charron »

« Le 24^e fructidor l'an 5^e (10 septembre 1797) acheté du citoyen Lalande ainé fer feuillard pour un cercle de roue de charrette a 7 s : 1 L 13 s 3d »

« Du 4^e vendemiaire l'an 5^e (25 septembre 1797) pour l'achat d'une charrette : 15 L. Pour l'achat de deux boittes de fonte pesant 11 livres 4 onces : 4 L 10 s »

« Du 25^e nivose l'an 6^e (14 janvier 1798) : il a pris chez le citoyen Lalande fils ainé marchand une boitte de charrette pesant 4 livres 9 onces a 1 L 12 s, moitié ... 16 s »

« Le 8^e may 1793 (vieux style) ... J'avois payé le 19 du meme mois au citoyen Lalande fils ainé 2 L 10 s pour le montant de deux petites boettes pesant 6 livres ¼ a 8 s monte 2 L 10 s dont sa part monte : 1 L 5 s »

« Du 6^e jour complementaire de l'an 7 (17 août 1799) il me doit six francs pour la façon d'une charrette que j'ai acheté toute prete seize francs : 16 F »

« Le 17 pluviouse an 8 (6 février 1800) ... j'ai payé pour lui au citoyen Lalande ... 5 livres ¼ fer de cercle (NDLR : destiné à recouvrir la roue) a 7 s montant 1 F 17 s dont la moitié monte : 18 F 6 s ».

Toutes ces transactions, nécessaires à l'entretien des attelages, induisent évidemment de fréquents déplacements.

La charrue

Pour retourner la terre, le métayer de Taurisson utilise une charrue tirée par des bœufs. C'est encore un outil rudimentaire dont la « reille » ou soc, seul élément en métal, fait l'objet de tous les soins et nécessite d'être régulièrement rechargée en fer car elle s'use au contact de la terre.

Une reille neuve pèse aux environs de 15 livres et est renouvelée tous les ans ou tous les deux ans. Le métayer se fournit à Brive chez Desroches, Lalande et Lacombe entre autres marchands. Une reille neuve vaut dans les 3 livres.

Par ailleurs le métayer passe régulièrement chez le marchand retirer le fer qui lui est annuellement attribué comme stipulé dans le bail. Ainsi en 1782 et 1783 :

« ... Du 2^e 8bre 1782 il a pris chez Mr Lacombe Dumas 5 livres de fer qui a été mis sur mon compte a 5 s 3 d »

« Du 11^e avril (1783). Il a pris chez Mr Lacombe le restant du fer que je lui dois »

Parfois c'est la charrue que l'on renouvelle :

« Du 17^e mars (1784). J'ay payé pour une charrue ou reversoir trois livres deux sols dont il me doit pour sa moitié trente un sol... ».

Autres outils :

Le métayer renouvelle les « juiilles », ou « liens » ou « courroies », ces longes de cuir qui lient le joug à la corne du bœuf :

« Du 15^e aout (1787). Je lui ai donné quatre livres pour aller a Saint Viance acheter des liens pour les bœufs, il m'a rendu deux sols... »

« Du 28^e thermidor (15 aout 1794). Il a acheté a Saint Viance des lies ou courroyes pour lier les bœufs

vingt livres que j'ay payé dont sa part monte 10 L ». Saint Viance devait avoir une foire dédiée à l'outillage ou un artisan spécialisé car ce lieu revient dans plusieurs livres de comptes.

Le métayer achète aussi des cordes et des chaînes ou encore une faux :
 « Du 29^e juin (1782). Je lui ai donné trente sols pour acheter une faux... ».

7° LES RELATIONS METAYER/PROPRIETAIRE : COMPTES, ACHATS, AVANCES, PRETS, IMPOTS

A travers ces différents postes, on pourra se faire une idée des relations complexes entre les uns et les autres.

Les comptes

Tous les ans, métayer et propriétaire se rencontrent pour établir un bilan. Achats, recettes, sommes restant à payer ou en suspens sont passés à la loupe par le propriétaire.

Le premier compte établi en présence de Jean Valade, métayer, le premier novembre 1783 donne le ton. Les choses commencent bien : « ... nous avons fait compte de ce que je lui dois pour la moitié dudit profit que nous avons fait sur les bestiaux jusqu'à ce jour. Il s'est trouvé que le montant des ventes excède celui des achats de 402 L 14 s dont sa part monte 201 L 7 s ». Ces profits tirés du bétail n'empêchent pas un solde final négatif de 233 livres au détriment du métayer. Une situation qui a tendance à devenir la règle comme le montre ce tableau :

Tableau indiquant la dette du métayer (en livres) après compte annuel

1783	1786	1787	1788	1795	1798	1801
233	100	112	330	101	82	281

Comment cette spirale négative s'installe-t-elle ?

Les achats

Toute démarche du métayer commence par une avance sollicitée auprès du propriétaire :

Pour saler le cochon :

« Du 3^e aout (1784). Je lui ai prêté pour acheter du sel douze sols »

« Du 14^e Xbre (1789)...Il a pris une coupe de sel pour saler un petit cochon que nous avons partagé en petit salé. Ce sel a monté pour sa part 9 L 6 s »

Pour teinter la laine :

« Du 25^e aout (1786). Je lui ai prêté six livres pour payer la teinture de la laine »

Pour acheter (exceptionnellement) de la viande :

« Du 22^e 7bre 1786 : pour argent que je lui ai prêté pour acheter de la viande pour faire déjeuner les bouviers qui doivent amener le vin, vingt sols »

Ce ne sont là qu'exemples pris au hasard. A cet inventaire disparate s'ajoutent outils, fournitures diverses, achats de volaille, de bétail, produits d'engraisement etc... Le métayer ne dispose pas de liquidités ou alors elles sont sous le total contrôle du propriétaire.

Les avances de cuites

C'est un chapitre récurrent. Le métayer de Taurisson cuisait son pain sur place puisqu'on trouve trace de travaux de réparation du four de la métairie en 1792 :

« Je lui ai donné ...5 s 6 d pour payer un maçon qui a raccommodé le four ... ».

Le grain était moulu au moulin de Claredent (sur la Corrèze) où il y avait un moulin à eau :

« Du 17^e février 1782 : j'ay donné pour lui au meunier de Claredent cinq septiers moins une quarte seigle a 6 L... »

La cuite est la quantité de céréales ou de farine nécessaire à assurer la fabrication du pain pour une période de 15 à 20 jours. Le métayer de Taurisson cuit en général la valeur de 3 à 5 quarts de seigle ou blé-seigle (soit dans les 80 à 120 litres) par période.

Il fait cuire de grosses tourtes : en 1782 lorsque Taurisson est travaillé par des domestiques, et alors que le propriétaire leur fournit habituellement 5 quarts de céréales par période de quinze jours, en mai-juin ils reçoivent successivement « cinq tourtes » le 27 mai, « six tourtes » le 6 juin. Ces tourtes représentent semble-t-il l'équivalent d'une cuite pour 1782.

En 1787 Jean Valade sollicite son propriétaire à 6 reprises entre avril et août. A intervalles réguliers de deux semaines il touche chaque fois 5 quarts de blé/seigle. En extrapolant, cela nous donnerait une consommation annuelle pour le pain comprise dans une fourchette allant de 2500 à 3000 litres de céréales, soit 25 à 30 hectares.

En 1790 Aubin Mauran se rend à Brive à huit reprises entre début mars et mi-juin. J'ai reporté très précisément ces opérations dans le tableau qui suit.

Tableau des quantités de céréales avancées à Aubin Mauran en 1790

1790	Nb de quarts et prix par setier	Total avancé
1 mars	5 quarts blé à 11 L 15 s	29 L 7s 6d
17 mars	5 quarts de blé à 11 L 15s	29 L 7s 6d
2 avril	5 quarts bled à 11 L 1s	29 L 7s
17 avril	5 quarts blé seigle à 11 L 15s	29 L 7s 6d
7 may	5 quarts seigle à 11 L 10s	28 L 15s
21 may	4 quarts seigle à 11 L	22 L
4 juin	3 quarts seigle à 11 L 10s	17 L 5s
12 juin	3 quarts blé à 11 L	16 L 10s
TOTAL	35 quarts soit 840 litres	200 L 19s 6d

Le prix des céréales est exprimé en livres par setier, sachant qu'un setier fait 48 litres et que sa moitié est le quarton : 24 litres. Au total il a été avancé au métayer 840 litres de céréales. Si on reporte ce chiffre sur une année, les Mauran devaient consommer dans les 2500 à 3000 litres de céréales pour leur pain (à rapprocher des chiffres observés plus haut pour la famille Valade en 1787).

Et en valeur ? Le total représente une somme de 200 livres et des poussières pour trois mois et demi. Reportée sur un an, cette somme ferait dans les 700 à 800 livres. Si on se rapproche des prix pratiqués en cette année 1790 on se fera une idée : en avril Aubin Mauran a acheté une paire de bœufs 376 livres. Le 7 janvier il a acheté un cochon pour 30 livres. Enfin le 27 mars il achète 23 moutons qui lui coûtent 204 livres.

C'est dire que les avances de cuites représentent des sommes rondelettes pour le métayer. Des sommes à rembourser. Et que sa consommation annuelle de pain lui revient très cher.

Les avances de céréales : générosité du propriétaire ? Manque d'organisation de la part du métayer ? Système établi pour mieux le contraindre ? Et que dire de cette annotation de Guillaume Bachelerie en 1787 :

« Plus jusqu'au 1er aout il a pris quinze quarts de blé seigle pour vivre ». Les deux derniers mots doivent-ils être pris au pied de la lettre ?

Une avance exceptionnelle

Le 16 mars 1786, Bachelerie écrit : « J'ay envoyé a Taurisson pour la noce du fils de mon métayer 50 assiettes d'etain festonnées 6 plats ronds festonnés 4 plats longs festonnés 6 nappes dont deux de fines 2 douzaines de serviettes le tout dans une comporte. Nous avons fait rapporter 23 serviettes et 4 nappes ».

Le 14 mai 1786 : « ... trente huit livres que je lui ai prêté pour faire les fraix des noces de son fils aîné... »

Le 20 juillet 1786 : «... il a pris six livres et six autres livres qu'il me devoit pour le montant d'un mouton qu'il avoit tué pour les noces de son fils... »

Certes, l'emballage (une comporte) manque d'élégance, mais l'intention est louable. Même si les mariés n'ont pas dormi dans de beaux draps, ils ont mangé dans de la belle vaisselle grâce au propriétaire ... qui n'oublie pas de noter que dans l'affaire il s'est perdu 2 nappes et une serviette, les deux douzaines ne faisant plus que 23 ! Ce fut sûrement une belle noce avec dans les 24 invités tout de même si l'on se fie à leur nombre. La suite nous apprend qu'au repas on a mangé un mouton pris sur le domaine et que Bachelerie a aussi avancé 38 livres au métayer afin d'assurer les frais de la noce de son fils. Ici encore : comment interpréter cette générosité ?

Les impôts

Rappelons deux phrases du bail Bachelerie/Valade cité plus haut : «...il me donnera tous les ans neuf quarts de seigle et sept quarts de froment de rente en commun moyennant quoy je demeure chargé de payer toutes les rentes qui sont assises sur ledit domaine... » (§2) et plus loin (§3) à propos des

châtaignes : il « payera le total de ma part des impositions et vingtièmes de quelque nature qu'elles soient imposées ou à imposer. Mais il a été convenu que pour éviter de se trouver exposé aux frais qui pourroient lui être faits par le collecteur, je les payerai moi-même et qu'il me fera compte du total de toutes les dites impositions et vingtièmes ».

Donc, le propriétaire avance le montant des rentes fixées sur le domaine, et des impôts. C'est qu'il fait moyennement confiance à son métayer pour s'en acquitter à la date fixée. Il prend donc les devants, mais après avoir pris ses précautions pour que le métayer donne sa part. C'est un subtil équilibre et chacun se tient par la barbichette. Le métayer a intérêt à dégager des liquidités, car l'impôt est une charge fixe importante alors que les récoltes sont variables.

Le poste imposition apparaît en général trois fois par an dans les comptes. Je me contenterai ici de mettre en exergue la multiplicité des impôts.

L'agneau de dîme : « Du 21^e juillet (1783). J'ay payé a M^r Taurisson pour le montant d'un agneau de dîme cinquante sols... »

La taille, les accessoires, les vingtièmes : « Du 21^e 9bre 1786. Pour le montant des impositions que j'ay payées pour lui sçavoir pour la taille et accessoires... 35 L 5 s... et pour les vingtièmes 27 L 4 s »

Parfois des dégrèvements sont accordés : (le 31 août 1788) : « Plus il me doit pour ma moitié de la decharge qu'il y a eu cette année sur les impositions a cause de la grele... 18 L »

Mais des contributions exceptionnelles surgissent aussi : « Du 21^e 9bre (1787). Payé au collecteur de Dampniat pour l'imposition faite pour les reparations de l'église trente six sols... »

Et la révolution n'y change rien : « Le 12^e messidor (30 juin 1795) j'ay donné a sa brue 56 L pour payer la taxe a laquelle j'ay été imposé par la municipalité de Dampniat pour l'achat des bœufs et charrette qu'elle a été requise de fournir pour l'armée des Pyrénées Occidentales dont la moitié qui concerne le metayer monte... 28 L »

De nouveaux impôts fleurissent comme celui sur les portes et fenêtres (créé en 1798) : « Le 17 pluviöse an 8 (6 février 1800) j'ai payé au citoyen Bouyssou percepteur de la commune de Dampniat soixante francs a compte de la contribution foncière de l'an sept, dont la moitié qui concerne le metayer monte trente francs. Plus j'ai payé pour les impositions de cinq portes et fenêtres ... ».

8° LES RECOLTES

Les comptes rendus concernant les récoltes du domaine de Taurisson manquent parfois de précision. La présentation la plus détaillée est celle de l'année 1790.

Un exemple de récolte : 1790

La voici telle que la rapporte Bachelerie :

« Récolte de l'année 1790 a Taurisson

16 quartons froment

59 quartons et une quarte seigle

5 quartons jarrousses

10 quartons avoine

un quarton et 9 coupes graines de lin

2 quartons et demy baillarge

20 sacs de blé d'Espagne

20 quartons de blé noir

42 gerles de vin

42 quartons châtaignes seches »

Le froment est ce que l'on appelle aujourd'hui blé.

On remarquera que la quantité de seigle récoltée est beaucoup plus importante : c'est lui qui entrait en majorité dans la composition de la farine de pain.

Les jarrousses étaient des gesses, légumineuses utilisées vertes comme fourrage et sèches pour l'alimentation humaine (dans la farine de pain) ou animale.

Le baillarge est l'orge de printemps.

Plus de cinq cents ans après son arrivée en France, le maïs reste encore pour certains habitants du Sud-Corrézien le blé d'Espagne. Louis Baussian, 92 ans, habitant de Turenne dit « lo bla'spagnou ». Léon Laval de Chasteaux (94 ans) dit « lo blat d'Espanha ».

Les 42 gerles de vin font 739 litres.

En volume, les 42 quartons de châtaignes équivalent à 1m³ (1008 litres).

Le total des céréales (froment, seigle, jarrousses, avoine, baillarge, blé noir) fait cette année-là 112 quarts, soit dans les 27 hectolitres pour la part du propriétaire. Il faut y ajouter les 20 sacs de maïs dont on ne connaît pas la contenance.

Un autre exemple de récolte : 1785

« Aujour'huy 23^e 7bre 1785 j'ay fait partager la récolte de Taurisson.

J'ay eu pour moi 40 septiers seigle, 4 septiers de rente et 7 septiers de froment et 4 septiers pour la rente, en tout 55 septiers seigle ou froment.

J'ay tiré les semences que j'avois fourni l'année dernière. J'ay fourni pour cette année cy treize septiers de seigle plus je lui ay donné a Brive trois septiers seigle et cinq quarts froment pour finir de semer plus je lui ai donné cinq quarts avoine pour semer. Remis »

Voilà qui est clair : le propriétaire tire donc cette année-là du domaine de Taurisson 55 setiers de céréales pour sa part et le métayer en reçoit normalement autant. Le total ferait dans les 110 setiers. Le setier faisant 48,24 litres cela donne 53 hectolitres.

Les semences : l'exemple de 1783

Le compte-rendu fourni des avances de semences faites au fur et à mesure de leur semis permet d'explorer la diversité des cultures : jarrousses, avoine, haricots, blé noir, chenevy (chanvre), blé d'Espagne, lin, seigle, froment :

« Du 24^e mars 1783 je lui ai donné pour semer un quarton jarrousses (remis) »

« Du 29^e dit je lui ai donné deux quarts avoine pour semer (remis) »

« Du 25^e avril je lui ai donné une quarte aricots pour semer (remis) »

« Du 5^e may je lui ai donné pour semer un septier et une quarte chenevy, trois coupes blé d'Espagne et deux coupes aricots (remis) »

« Du 4^e juillet. Je lui ai donné un septier blé noir pour semer (remis) »

« Du 14^e juillet. Je lui ai donné trois quarts blé noir pour semer et 2 coupes blé »

« Du 9^e 7^{bre} je lui ai donné un quarton graine de lin pour semer »

« Du 10^e 8^{bre}. Je lui ai donné quatre septiers moins une quarte blé seigle et je lui en avais donné cy devant douze septiers et trois septiers froment »

« Du 24^e 8^{bre} j'elui ai donné autres deux septiers blé seigle »

« Du 28^e 8^{bre} je lui ai donné un quarton froment pour semer la place ou les limaçons avoient mangé le blé seigle »

« Du 5^e X^{bre} 1783. Je lui ai donné 3 quarts blé seigle qu'il avoit fourni pour semer. En tout j'ay fourni 19 septiers ¼ seigle et 3 septiers froment »

Les fèves, les « pois blancs » et les « pois ronds » sont aussi mentionnés par ailleurs.

La vigne et le vin

Bachelerie ne tient pas un journal spécifique à la vigne et ce n'est que par bribes que cette culture apparaît. On peut toutefois déduire des comptes divers que la superficie de vigne à Taurisson devait être au moins d'une douzaine de journaux (½ hectare). La récolte de 1790 pour la part du propriétaire est de 42 gerles, ce qui à raison de 17,595 litres l'une, correspond à une récolte totale avoisinant les 1500 litres de vin.

Un vin souvent de qualité douteuse, soit qu'il fût « allongé » selon les principes de la piquette ou bien qu'il fût un tant soit peu gâté :

*« Du 14^e avril (1782) ...je lui ai laissé une barrique de vin d'environ 21 gerles qu'il doit me rendre en vin nouveau apres vendanges et une baste de vin **un peu gâté** pour lequel il me rendra demy baste... »*

La vigne était entièrement travaillée à la main et régulièrement renouvelée par la plantation d'un nouveau journal (527 m²) ; le cas est signalé en 1786 (Jean Valade plante 2 journaux) et en 1800 (Aubin Mauran en plante un).

Mais parfois le métayer omettait de le faire comme en 1782 : «... il me doit 2 L 5 s pour le montant d'une pelle a bescher que je lui ai donné pour me planter de la vigne, ce qu'il n'a pas fait... ».

En 1786, les caprices du temps nous sont expliqués en détail à l'occasion d'un orage qui anéantit la vigne : *« Aujour'huy 20^{eme} juin 1786 j'ay fourni un arbre pour former une planche pour passer le ruisseau de Loire qui passe au-dessous du village de Taurisson. Celle qui y etoit auparavant avoit été emportée par un debordement subit du ruisseau occasionné par un orage affreux accompagné d'une grele extraordinaire qui a emporté toute la récolte de ce village et ses environs, et qui a maltraité les vignes au point qu'elle n'y a pas laissé une feuille. Les autres habitants du village seront obligés dans la suite de la fournir chacun a son tour ».*

Si on ne connaît pas exactement l'étendue de la vigne à Taurisson, les comptes fournissent deux occasions de tenter une évaluation du prix de la récolte de vin. Admettons qu'elle tourne autour des 1500 litres comme ce fut le cas en 1790. Le 22 avril 1788 le vin se vend à Brive « 5 sols la pinte ». Une récolte de 1500 litres soit 767 pintes peut être estimée à un montant de 192 livres.

En avril 1800, Aubin Mauran cède au propriétaire 22 gerles de vin « a raison de trois francs la gerle ». Ici 1500 litres de vin représenteraient à raison de 17,595 litres la gerle à 3 francs l'une, un montant de 255 francs (ou livres).

Les châtaignes

Insistons sur la longueur de la période de consommation de la châtaigne. On la récolte en octobre, on procède dans la foulée à son séchage dans le « *sechador* », mais on en mange très tard dans l'année. Pour preuve ces achats de châtaignes :

« Du 22^e mars (1782) : je lui ai donné 24 cartons châtaignes seches a raison de 16 s le quarton »

« Du 22^e avril (1792). A lui preté pour acheter des chataignes...35 L »

« Du 18^e floreal l'an 2^e de la Rep (7 mai 1794). A luy delivré 2 quartons chataignes a 55 s...5 L 10 s »

Six mois largement après la récolte, le métayer et sa famille mangent encore des châtaignes. Et vont en manger encore un bon moment, car si l'achat de 1794 correspond à 2 quartons (un cinquantaine de litres), les 24 quartons de 1782 font dans les 550 litres et les 35 livres prêtées par le propriétaire à Aubin Mauran en 1792 lui ont permis d'en acheter autant. Et nous sommes fin avril...

Après 1791 un avenant au bail stipule qu'Aubin Mauran disposera de toute la récolte « moyennant trente livres d'argent, quarante quartons de châtaignes seches et quatre quartons de marrons qu'il doit me donner annuellement ».

Le châtaignier, arbre de la Providence pour les uns et coupable pour d'autres d'offrir aux paysans Limousins une nourriture trop facile : « La châtaigne, sorte de manne du ciel qui arrive sans travail, contribue beaucoup aux habitudes d'insouciance et de paresse. Lorsqu'elle est abondante, comme le lazzaroni napolitain, le paysan se chauffe au soleil ou au foyer, insouciant de tout travail... » (Extrait d'un article du comte Jules de Cosnac dans le « Journal d'agriculture moderne » d'avril 1860).

Les pommes de terre

Aucune mention n'en est faite dans les comptes du domaine de Taurisson.

Le bois

C'était un domaine important et particulièrement encadré comme nous l'a montré le bail Bachelerie/Valade de Taurisson qui stipule « il fera chaque année conduire chez moy environ dix brasses de bois ».

On parle ici de 10 brasses. Pierre Charbonnier dans son livre sur les anciennes mesures dit qu'à Brive la brasse valait 2,3 mètres (ou stères). Vingt-trois mètres de bois à faire à la cognée et la scie et à livrer à coup de charrettes qui ne pouvaient guère en supporter plus de 2 mètres : cela en fait du travail et des voyages pour le métayer ! Et il ne faut pas oublier que ce dernier en faisait autant pour sa part et même souvent un peu plus car les gens de la ville et les fournisseurs étaient friands de bois. Aussi lorsqu'il le pouvait, le métayer s'arrangeait pour payer ses achats dans cette matière. Si bien que les années avançant cela finit par devenir un problème, soulevé par les membres de la Société d'Agriculture réunie à Brive en 1776. Elle se plaint de ce que le prix exagéré du bois conduit à une déforestation incontrôlée. Ceci dit, on ne peut pas dire que le sieur Bachelerie, membre de ladite Société d'Agriculture montrait l'exemple.

« Du 16^e 7bre 1783 : il m'a fait conduire quatorze brasses de menu bois provenant d'une garenne que j'ay fait eclaircir et qu'il a fait. Pour la façon duquel je lui dois a raison de 15 s par brasse...10 L 10 s »

« Du 2^e juin (1788)... il me doit pour ma part d'une charrette de rames qu'il a vendu 40 s, c'est 20 s pour moy »

« Du 24^e juin 1792. Je lui dois pour la façon de 16 brasses de bois. Payé ».

« Du dit (24 juin). Je lui dois pour avoir scié une piece de boy que j'ay vendu au Sr Bourzat ...1 L » Ici il s'agit de bois d'œuvre et non de bois de chauffage.

Et enfin l'illustration parfaite du « faites ce que je dis mais pas ce que je fais » : lorsque Aubin Mauran reçoit le compte du 14 janvier 1798, on s'aperçoit qu'il a fait cette année-là pour son propriétaire 39 brasses de bois. Au bas mot, dans les 90 mètres !

9° LE CHEPTEL

Le cheptel fournit une part très importante des opérations rapportées dans les livres de comptes.

Le cheptel à Taurisson

De quoi se compose au départ le cheptel de la métairie de Taurisson ? Voici ce que Guillaume Bachelerie trouve lorsqu'il achète le domaine :

« Du 13^e février (1781). Les bestiaux qui sont actuellement à Taurisson ont été estimés en total neuf cent quarante livres. Sçavoir

4 bœufs dont deux à l'engrais ... 460 L

2 vaches dont deux pleines, deux veaux d'environ 9 mois... 280 L

Un jeune cheval ... 100 L

2 cochons... 21 L

22 brebis de l'ancien cheptel... 22 L

12 autres brebis et 6 agneaux... 30 L »

Le cheval sera vendu très rapidement et le cheptel tournera désormais autour des chiffres suivants : de 2 à 4 bœufs, 2 à 3 vaches et leurs veaux, une truie et ses porcelets, une trentaine de moutons.

Le cheptel de 1781, si on en retire le cheval, pèse tout de même 813 livres. C'est un chiffre conséquent.

Tableau donnant la valeur en livres du cheptel de Taurisson selon les estimations inscrites dans les comptes :

02/1781	01/1782	11/1782	11/1783	01/1786	01/1787	10/1788
940 L	748 L	1000 L	1000 L	1000 L	1000 L	1495 L

Le métayer pouvait augmenter ce cheptel, mais toujours en partageant investissements profits et pertes.

Les comptes sont parfois compliqués par le fait que le propriétaire fait affaire aussi avec des membres de la famille des métayers : ses fils en particulier. Il leur donne des animaux en cheptel ou à nourrir pour leur bénéfice. Ce sont en général des veaux dont le profit ne rentre pas entièrement dans les comptes (voir à la fin de ce chapitre les comptes du cheptel pour 1783).

La volaille

Elle fait partie du cheptel : voir chapitre 6 du bail Bachelerie/Valade et dernier paragraphe de l'inventaire de 1782 cités plus haut. Le bail signé en 1788 avec Aubin Mauran est plus précis en ce qui concerne les dindes :

«...il me donnera annuellement cent vingt œufs et la moitié de la volaille qu'il elevera, et il me nourrira huit chapons jusques au Carnaval et six dindes jusques à la my Careme a moins qu'il veuille acheter une vingtaine de dindes pour son compte, alors le profit sera partagé entre nous par moitié ainsi que la perte s'il y en avoit... ».

Le métayer achète souvent un troupeau de dindes à l'automne. Elles sont revendues en fin d'année ou en début d'année suivante.

Les comptes de 1781 nous permettent de connaître avec précision les enjeux de cette activité. Quelle en est le bénéfice ?

Le 29 octobre 1781, le métayer achète 30 dindes pour un total de 43 livres 13 sols. Ce qui donne en moyenne 29 sols (et des poussières) par bête achetée. En lisant ce tableau, on suivra les ventes et la marge brute obtenue en pourcentage par rapport à l'achat d'octobre 1781.

Achats et ventes de dindes en 1781 et 1782.

Date	Détail de l'achat ou de la vente	Prix moyen	% profit
29/09/1781	Achat 30 dindes pour 43 L 13s	29 s	
Ventes de 1782			
04/01	Vente 4 dindes 38 s l'une : 7 L 12s	38 s	+ 30 %
07/01	Vente 2 dindons 42 s l'un : 4 L 4s	40 s	+ 44 %
07/01	Vente 1 dinde à 35 s	35 s	+ 20 %
18/01	Vente 2 dindons 3 L 12 s les deux	36 s	+23 %

18/01 Vente 1 dindon 1 dinde 3 L 6 s	33 s	+ 13 %
18/01 Vente 10 dindes 17 L 14 s les 10	35 s	+ 21 %
20/01 Vente 10 prix imprécis (18 L ?)	36 s	+ 23%
28/01 Vente 1 dindon 1 dinde 2 L 14 s	27 s	- 7%
28/01 Dinde gardée par le prop ^{te} 1 L 4s	24	-17%
28/01 Vente 1 dinde 1 L 15s	35s	+ 20%

Le total des ventes de dindes monte à un peu plus de 60 livres (à rapprocher du prix moyen d'un bœuf cette année-là : 130 livres, voir plus bas)

Selon son bon vouloir, le propriétaire peut aussi demander au métayer de lui faire venir divers volatiles :

« Du 10^e juillet (1787)... je lui ai donné 2 chapons a nourrir... ».

Les bœufs

Utilisés en attelage pour les labours et les transports, les bœufs faisaient aussi l'objet d'un « trafic » comme on disait à l'époque. « Mis à l'engrais » à l'étable pendant l'hiver, on les vendait au printemps, puis achats et ventes de paires de bœufs pouvaient se multiplier.

On le mesure en relevant dans les comptes le nombre et les dates des transactions certaines années :

Date et nature des transactions sur les paires de bœufs
en 1781, 1782, 1785, 1786 (A : achat, V : vente)

1781	1782	1785	1786
17 mars V	27 mars V	17 avril V	30 janv V
11 avril V	18 mai A	17 avril V	4 mars A
18 avril A	12 juin V	19 mai A	19 mars A
12 juin V	19 juin A	17 juin V	19 avril V
21 juin A		29 juin A	22 avril A
		9 octob A	5 mai A
			8 mai V

Le bassin de Brive participait abondamment au vaste mouvement commercial qui drainait les bovins vers Paris. Voir à ce sujet le livre de Delhoume « Les campagnes Limousines au XVIII^e siècle » (Pulim) dans lequel sont précisées les conditions de cet acheminement. Conduits par des « garçons », les bœufs, par « bandes » de 8 jusqu'à plus de 80, parcouraient entre 26 et 35 km par jour pour atteindre les marchés de la capitale après quinze jours de marche (450 à 470 km). La Normandie et le Limousin se partageaient le marché, ce dernier occupant majoritairement le créneau janvier/mai (on le constate dans le tableau des ventes précédent).

Tous ces va-et-vient pour quels bénéfices ? On peut prendre exemple sur deux années bien renseignées (voir dates au tableau précédent). Le tableau fournit le montant total des achats et ventes de bœufs et le solde.

Ventes et achats de bœufs en 1785

TOTAL VENTES : 847 L 10s	TOTAL ACHATS : 762 L 16s
BILAN : + 85 livres	

Ventes et achats de bœufs en 1786

TOTAL VENTES : 1349 L	TOTAL ACHATS : 1186 L
BILAN : + 163 livres	

Ce profit peut paraître modeste, mais il est à rapprocher du dernier tableau de ce chapitre qui donne un autre éclairage quand on passe à l'ensemble du cheptel.

En tenant compte des achats et des ventes des bœufs du métayer de Taurisson, j'ai établi leur prix moyen. Il sera utile pour se faire une idée des sommes mises en jeu par ailleurs.

Tableau indiquant le prix moyen d'un bœuf d'après les transactions du métayer de Taurisson, en livres (ou francs) de 1781 à 1800 :

1781	1782	1783	1785	1786	1787	1788
130	143	139	133	145	140	195
1790	1792	1793	1794	1797	1798	1800
164	194	247	510*	142	130	110

*Pour 1794, voir chapitre 11 « Les comptes et la Révolution ».

Les vaches

Les vaches sont élevées pour leur lait et pour renouveler le cheptel. Mais on les mène jusqu'au bout et on ne les vend en général qu'à l'extrême limite, après 12 à 15 ans :

« Du 26^e may (1785). Il a vendu au Peyroux une vieille vache dont il a eu vingt huit livres »

« Du 20^e avril 1791. Il a vendu une vieille vache dix huit livres...18 L »

« Le 9^e ventose (27 février 1797) j'ay vendu a Bel boucher le cuir d'une vache qui est morte de vieillesse. Il m'en a donné six livres sur quoy il faut deduire pour l'ecorceur quarante sols ».

Les veaux

Certains naissent sur place. Mais on relève dans les comptes un nombre important de transactions. Elles indiquent que les veaux font partie des animaux sur lesquels on « trafique ».

De mars 1783 à mars 1784, Jean Valade effectue 13 opérations sur les veaux : 7 achats et 6 ventes.

Toutes les années ne sont pas aussi fournies, mais du 22 juin 1788 au 17 avril 1788 (soit en 11 mois) il fait encore 2 achats et 3 ventes (et un veau meurt à l'étable).

En 1790 Aubin Mauran achète 3 veaux et en vend 3.

Pour quel bénéfice ? La réponse est dans ce tableau pour quelques opérations rapportées avec précision. Pour ces veaux achetés et gardés de 2 à 4 mois le profit va de + 14 % à + 21 %.

Tableau de 3 opérations portant sur un achat/vente d'un veau

Acheté le	Vendu le	+ ou -
20/07/1787 pour 69 L	22/09/1787 pour 84 L	+15 L (21%)
21/11/1787 pour 92 L	17/04/1788 pour 112 L	+20 L (21%)
17/04/1789 pour 76 L 10s	20/07/1789 pour 87 L	+11 L (14%)

En 1795 est relatée une transaction assez surréaliste eu égard aux prix pratiqués par ailleurs : « Le 2^e thermidor (20 juillet 1795) il a vendu un veau deux mille six cent livres. Il m'a laissé cent soixante livres a compte de ce qu'il me doit et nous avons partagé le reste ». Un veau vendu 2600 livres ... inflation révolutionnaire aidant.

Les cochons

Achat et vente de cochons représentent aussi une bonne part des transactions (au minimum 3 à 4 par an, souvent plus).

Tableau des cochons achetés (A) et vendus (V) :

1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787	1788	1789	1790
4 A	?	7 A	1A	6 A	?	7 A	12 A	?	2 A
2 V	4 V	?	7 V	2 V	2 V	6 V	3 V	2 V	1 V

1791	1792	1793	1794	1795	1796	1797	1798	1799	1800
3 A	1 A	?	?	?	?	?	?	?	2 A
6 V	7 V	8 V	20V	7 V	9 V	4 V	2 V	6 V	2 V

Quelle est en livres, la valeur des achats et ventes de porcs ? (Voir à titre de comparaison le prix moyen d'un bœuf pour ces années)

Année	Montant des ventes	Montant des achats	solde
1787	254 L	111 L	+ 143 L
1791	151 L	64 L	+ 87 L
1801	243 L	?	?

Pour les années où l'on peut établir un bilan fiable, elles sont conséquentes.

Les cochons participaient aussi à l'alimentation du métayer comme du propriétaire, chacun se réservant sa part :

« Du 7^e janvier 1784. Il a amené deux cochons gras à la foire lesquels n'ayant pu vendre il en a pris un et moy l'autre »

« Du 11^e janvier (1786). Il a vendu au Peyrou une truie grasse dont il a eu cinquante livres, sur quoy il a gardé pour lui un cochon valant quarante livres que j'ay gardé sur le montant de cette truie et nous avons partagé le reste ».

« Du 14^e Xbre (1789). Il a pris une coupe de sel pour saler un petit cochon que nous avons partagé en petit salé »

Lorsqu'elle avait fait plusieurs portées ou lorsqu'elle devait être tuée la truie était « châtée » pour éviter que sa chair n'ait trop de goût :

« Du 5^e may (1785). J'ay payé trente deux sols au chatreur pour vingt neuf moutons, trois truyes et un cochon, dont sa part monte seize sols »

Les moutons

Le métayer disposait annuellement d'une somme pour aller acheter de 15 à 30 bêtes au printemps.

Voici quelques exemples :

« Du 15^e avril (1783). Il a acheté à Meyssac 17 moutons »

« Du 17^e avril 1789. Il est venu faire compte des moutons qu'il a acheté à Meyssac et au Pescher. Il en a acheté 26 qui ont coûté en total 259 L »

« Le 29^e ventose (19 mars 1798) je lui ai donné pour aller à la foire du Pescher acheter des moutons vingt quatre pistoles. Il en a acheté vingt un qui ont coûté 226 L d'achat et de dépense »

On pourra se faire une idée de l'importance des transactions en consultant ce tableau tiré des comptes :

Achats et ventes de moutons de 1782 à 1787

	Achetés	Vendus
1782	???	33 (11 agneaux, 8 moutons, 14 brebis)
1783	17 moutons	39 (11 agneaux, 19 moutons, 9 brebis)
1784	11 moutons	20 moutons
1785	???	31 (moutons ou agneaux)
1786	24 moutons	51 (17 agneaux, 28 moutons, 6 brebis)
1787	30 (?)	43 (24 agneaux, 19 moutons)

La laine des moutons donnait un revenu non négligeable :

« Du 20^e juillet (1790). J'ay vendu trente huit livres de laine de 15 s à 17 s : 30 L 6 s »

« Du 11^e aout (laine). J'ay vendu vingt trois livres trois quarts de laine de 15 s à 17 s : 18 L 8 s 6 d »

« Du 9^e 7bre (1790). Mon épouse a vendu pour vingt neuf livres dix neuf sols six deniers de laine : 29 L 19 s 6 d »

Or cette année-là les 23 moutons achetés à Meyssac le 27 mars avaient coûté 204 livres (soit environ 9 livres l'un), donc la laine représente le prix de 8 à 9 moutons, ce qui est loin d'être négligeable.

Le bilan comptable concernant les moutons est positif de 1781 à 1787 comme l'indique ce tableau. Des chiffres à rapprocher du tableau donnant le prix moyen d'un bœuf. Par exemple en 1783 un bœuf vaut en moyenne 139 livres et le solde des moutons sur le domaine de Taurisson est positif de 217 livres.

Bilan comptable achat/vente de moutons (en livres)

1781	1782	1783	1784	1785	1786	1787
+ 59	+ 55	+ 217	+ 36	+ 80	+283	+ 85

Les soins aux bêtes malades

Au XVIII^e siècle en Limousin, il n'y a point de vétérinaire à proprement parler. On fait appel à un « soigneur » lorsqu'une bête est malade. Il fournit les « drogues » adéquates ou des mixtures relevant autant de la sorcellerie que de la science. En dernier recours l'animal mort est dépecé par un écorcheur et le cuir est vendu.

« Du 25^e Xbre (1781) j'ay compté au nommé Bouyssou de la Barbutie pour avoir pansé un bœuf malade quatre livres dont il me doit pour sa moitié : 2L »

« Du 14^e avril (1788). Il a vendu le cuir d'un veau de dix mois qui est mort a Taurisson six livres sur quoy il faut distraire pour 10 s de drogues, reste a 5 L 10 s »

« Du 17^e avril (1788). Je lui ai donné 1 L 5 s qu'il en a coutté pour faire ecorcher le veau qui etoit mort et 1 L 4 s pour depense qu'il avoit faite pour faire boire celui qui l'avoit pensé et un autre qui avoit pensé un cochon malade ce qui fait 2 L 9 s que j'ay payé dont sa part monte 1 L 4 s 6 d ». Où l'on voit qu'il en coûte parfois aussi cher pour faire boire un coup au soigneur que pour soigner la bête malade ...

« Du 26e avril(1789). J'ay donné a un homme qui a pansé un cochon malade douze sols dont sa part monte six sols »

« Du 15^e aout (1790). J'ay payé 40 s a un homme qui avoit pansé un bœuf malade 2 L »

« Du 17^e mars 1793. Il a pris chez M Malepeyre pour treize sols de drogues pour une vache malade dont sa part monte 6 L 6 s »

« Du 27^e mars 1793. J'ay vendu a Lavadour tanneur le cuir d'une vache qui etoit morte dans l'étable pour vingt cinq livres, sur quoy j'ay payé quarante sols a l'homme qui l'avoit ecorchée reste a 23 L »

« Le 2^e nivose (22 décembre 1796) j'ay vendu au citoyen Lavadour aîné le cuir d'un bœuf qui est mort le 1^{er} de ce mois du charbon. Il m'en a donné dix sept francs, sur quoy il faut deduire cinq francs que j'ay donné pour payer le marechal et l'ecorcheur ou pour de la theriaque que j'ay achetté pour faire prendre aux autres bestiaux ».

Cette « thériaque » est une potion venue du fond des âges adaptée à la sauce locale par le « soigneur ».

« Le 2^e thermidor (20 juillet 1797) a lui donné trois livres pour payer un homme de La Chapelle aux Bros qui a soigné un bœuf malade »

Enfin un achat assez mystérieux de prime abord :

« ... j'ai payé au citoyen Rebiere jeune vingt sols pour le montant de 4 onces encens qu'il lui delivra le 1^{er} nivose l'an 5^e dont sa part monte dix sols »

Cet achat d'encens illustre une pratique de l'époque qui consistait à purifier l'air de l'étable infectée par quelque maladie en y faisant brûler ...de l'encens. De même qu'on désinfectait les crèches au vinaigre.

Au total les comptes font apparaître à huit reprises des signes de maladie dans le cheptel (4 bœufs, 2 cochons, 1 vache, 1 veau).

L'utilisation de l'encens arrive après un épisode plus grave : une attaque de la maladie du charbon à Taurisson en décembre 1796. Elle entraîne la mort d'un bœuf.

De 1781 à 1800 on relève 4 cas d'animaux morts à Taurisson : un veau (1788), deux vaches (1793, 1796) et le bœuf en 1796.

Un aperçu du profit tiré du cheptel

Que rapporte le cheptel ? Les comptes nous fournissent deux bilans très clairs et contrôlables : 1783 et 1787. Un autre succinct mais indicatif : 1798.

Comptes du 1 novembre 1783 concernant les bestiaux :

« Total des achats faits jusqu'au 1^{er} 9bre 1783 monte 738 L 10 s sept cent trente huit livres dix sols sans y comprendre les veaux achettés pour son fils aîné dont le dernier achetté le 18^e 8bre et qui y est encore n'est pas compris dans ce compte ni dans le cheteil et me demeure réservé »

« Total des ventes jusqu'au 1^{er} 9bre 1783 monte onze cent quarante une livres quatre sols par consequent il y a de profit sur les achats 402 L 14 s dont sa part monte 201 L 7 s dont je lui ai fait compte ce jourd'huy. Les cheteils restent toujours a la somme de 1000 L a laquelle ils ont été estimés lorsqu'il est entré »

J'ai repris dans un tableau tous les achats et ventes de bestiaux de cette période :

Achats et ventes de bestiaux en 1783. Bilan comptable.

ACHATS 1783	VENTES 1783
07/01 : 2 cochons : 35 L	1/03 : 1 paire de bœufs : 334 L 10s
01/03 : 1 veau (<i>enfants</i>) : 72 L	16/04 : 1 paire de bœufs : 304 L 15s
05/04 : 1 paire de bœufs : 266 L	18/04 : 1 veau de lait : 15 L
15/04 : 17 moutons : 168 L	8/05 : 1 vache 57 L
29/04 : 1 paire de bœufs : 267 L	9/05 : 1 veau 28 L
26/05 : 1 veau (<i>enfants</i>) : 57 L	19/05 : 1 vache 65 L
18/06 : 1 veau (<i> fils</i>) 46 L	26/05 : 1 veau (<i>enfants</i>) 71 L
17/08 : 1 veau (<i>enfants</i>) : 66 L	17 juin 1 veau (<i>enfants</i>) 60 L
1/10 : 1 taureau (<i> fils</i>) : 82L10s	17/06 : 11 agneaux 32 L
	18/06 : 1 taureau 75 L
	3/07 : 1 mouton 4 L
	21/07 : 9 brebis 22 L
	11/08 : 1 veau (<i>enfants</i>) 46 L
	26/08 : 1 vache 63 L 18s 6d
	9/09 : 1 veau 66 L
	20/10 : 18 moutons 160 L
TOTAL hors achats "fils" ou "enfants" : 736 L (Bachelerie dit 738 L)	TOTAL hors ventes « enfants » : 1131 L (Bachelerie dit : 1141 L)

La vérification est concluante à quelques livres près. Le profit tiré du cheptel est d'environ 400 livres, soit pratiquement le prix de 3 bœufs tels que négociés cette année-là (profit à partager par deux).

La conclusion est pratiquement la même quatre ans plus tard, le 11 janvier 1787. Le total des achats monte à 1535 livres (somme obtenue aussi lors du contrôle). Bachelerie indique un total de ventes de 1938 livres et le contrôle donne dans les 2046 livres, soit une faible différence. Ici le profit est de 402 livres pour une année. Il représente la valeur de presque 3 bœufs tels que négociés en 1786.

Les profits de 1783 et 1787 sont intéressants et représentent des rentrées d'argent qui devaient fortement motiver le métayer.

Par contre l'année 1798 fournit un exemple diamétralement opposé :

« Le 25^e nivose l'an sixième (14 janvier 1798) j'ay arrêté mon compte avec Aubin Mauran metayer a Taurisson. Il s'est trouvé me devoir 210 L 12s.

Sur quoi il faut deduire pour sa moitié des profits sur les bestiaux ou pour la façon de 32 brasses de bois qu'il m'a fait a raison de 40 s la brasse 128 L 2 s »

Le profit des bestiaux pour 1797 n'est que de 128 livres 2 sols moins la façon de 32 brasses de bois à 40 sols, il ne reste plus que 64 livres pour la part du métayer. Un profit proche du zéro (à peine la valeur d'une truie pour 5 achats et 14 ventes).

Bref, le cheptel c'était toute une affaire au sens propre comme au sens figuré. Travail à l'étable, récupération du précieux fumier, engraissement à coups de farines diverses, pâturage et travail des bergers, nécessité d'aller faire couvrir les femelles, soins aux bêtes malades. A cette activité quotidienne il convient d'ajouter un véritable sport local qui consistait à « trafiquer » sur le cheptel.

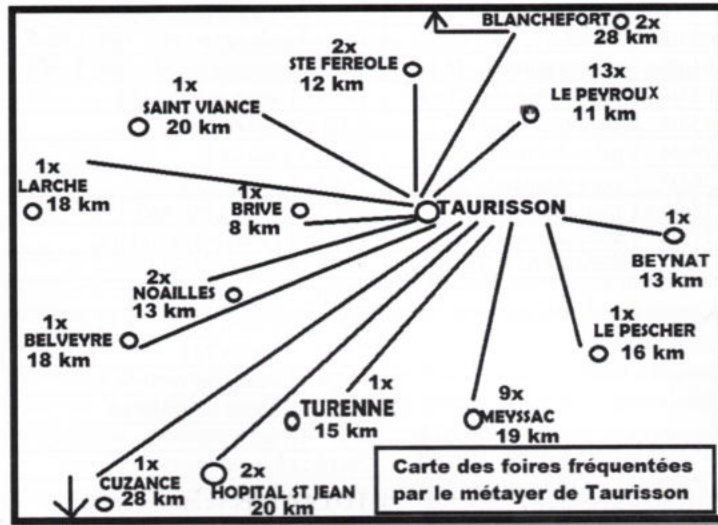
10° LES FOIRES

L'expression « courir les foires » prend ici toute sa valeur. J'ai recensé dans les livres de comptes du domaine de Taurisson toutes les références aux lieux où le métayer assiste à une foire, de 1781 à 1800.

J'en ai tiré une carte sur laquelle on trouvera :

- le lieu où se tient la foire
- le nombre de fois où il est cité (marqué « x »)
- la distance (aller) en kilomètres qui le sépare de Taurisson, domicile du métayer.

Carte représentant les lieux où le métayer se rend à la foire (1781/1800)



On reste rêveur face à l'éventail géographique ainsi dessiné, aux distances à parcourir qu'il implique et à la mobilité qu'il sous-entend, eu égard aux moyens de déplacement et à l'état des chemins au XVIII^e siècle. Cette carte permet aussi de mesurer la densité du réseau des foires.

Les foires les plus courues sont celles du Peyroux citée 13 fois et celle de Meyssac citée 9 fois.

Les foires du Peyroux se tenaient le long d'un axe de circulation important Nord/Sud, aujourd'hui D 41, à son intersection avec la route qui descend vers Les Chassagnades sur la commune de Saint Hilaire Peyroux, mais en pleine campagne, dans un pré. Il en reste de nos jours un témoignage intéressant : une bascule datant de 1892 récemment restaurée par la commune de Saint Hilaire Peyroux. Des panneaux explicatifs sur les foires agrémentent l'intérieur de la petite bâtisse. En 1765 il s'y tenait 6 foires par an. En 1789 les rédacteurs des Cahiers de Doléances en réclament six autres et exigent un chemin carrossable pour y accéder. Ce qui ne fait qu'accréditer l'idée selon laquelle se rendre à ces foires était loin d'être une sinécure.

Meyssac était l'une des foires les plus courues de la partie limousine de la Vicomté de Turenne d'après Madame Guély. Il s'y en déroulait 12 par an. Trois pour le gros bétail et neuf autres pour les agneaux, les cochons, la laine, le chanvre et la volaille.

Faisons un gros plan sur quelques-unes de ces sorties aux foires.

Le samedi 11 novembre 1783, Jean Valade va à la foire de Blanchefort. Nous sommes en lisière de la fameuse forêt du même nom, proche de Lagraulière. Le foirail se trouvait près du château de Blanchefort actuel. Mme Guillou de Lagraulière a relevé dans le cadastre de 1809 deux pièces de terre appelées « Au Foirail » : c'est là que se tenaient ces foires qui ont cessé après la Révolution. Vingt-huit kilomètres à parcourir à pied ou à la vitesse d'un attelage de bœufs c'est au bas mot 6 à 7 heures de route. Pour être à l'heure à la foire, Jean Valade a dû partir de Dampniat vers les trois heures du matin. Et... à quelle heure est-il revenu ?

« Du 11^e 9^{bre} 1783. Il est allé à Blanchefort où il a acheté cinq cochons qui lui ont coûté cent onze livres ».

Car il revient avec cinq cochons. Grands ou petits l'histoire ne le dit pas. Ce qui est sûr c'est qu'il a fallu les ramener jusqu'à Dampniat.

Pas de doute quant aux cochons qu'Aubin Mauran va vendre en 1794 :

« J'ay donné le 27^e Xbre 1786 à mon métayer de Taurisson quarante sols pour aller demain à la foire de Meyssac vendre 6 cochons gras ». Il s'agit bien de cochons gras, donc adultes. A-t-il pu les monter sur une charrette ? Si tel n'a pas été le cas quelle expédition ! Car Louis Beaussian qui dans sa jeunesse travaillait pour un maquignon de Turenne dont il ramenait les bestiaux précise que rien n'était plus canaille à mener que les porcs adultes. Petit détail : les quarante sols avancés par le propriétaire sont destinés à couvrir par avance les frais de foire, soit droits d'entrée et ... un petit coup à boire comme on le

verra plus bas.

Le 5 mai 1786 Jean Valade va à Cuzance acheter des bœufs :
« Du 5^e may. Je lui ai envoyé par son fils Coquo trente trois pistoles qu'il m'a fait demander pour aller a la foire a Cuzance pour acheter des bœufs. Il en a achetté une paire qui lui ont coutté trois cent trente trois livres et il a fait pour onze sols six deniers de depense ».

Cuzance se trouvant entre Cressensac et Martel aujourd'hui dans le Lot, il parcourt donc en leur compagnie, au retour, une trentaine de kilomètres. Nous sommes le 5 mai.

Mais le 8 mai :
« Du 8^e may (1786). Il a vendu a Ste Ferreolle une paire de bœufs trente deux pistoles et sept livres toute depense deduite : 327 L »

Donc, trois jours plus tard, Jean Valade est à l'autre extrémité du Bassin de Brive, à Sainte Féréole pour y revendre les bœufs achetés à Cuzance. En l'occurrence en pure perte car les ayant achetés 333 livres il ne les revend que 327 livres.

L'expression « courir les foires » n'était pas un vain mot comme le démontre aussi ce tableau tiré des déplacements aux foires observés chez les Valade en avril / mai 1783.

Tableau des déplacements aux foires des Valade de Taurisson en avril/mai 1783

5 avril	<i>Il a achetté a Noailles une paire de bœufs</i>
15 avril	<i>Il a achetté a Meyssac 17 moutons</i>
16 avril	<i>Il a vendu une paire de bœufs (à une foire)</i>
18 avril	<i>Il a vendu un veau de lait (à une foire)</i>
29 avril	<i>Il a achetté a L'Hopital une paire de bœufs</i>
8 mai	<i>Il a vendu a Sainte Ferreolle une vache</i>
9 mai	<i>Il a vendu au Peyroux un veau</i>
19 mai	<i>Il a vendu a Brive une vache</i>
26 mai	<i>Il a achetté au Peyroux un veau</i>

On peut dire qu'avec le printemps, c'est une véritable frénésie de foires qui s'empare du métayer. En à peine 7 semaines Jean Valade court 9 foires pour autant de transactions.

Aller à la foire ou ...faire la foire...

On relève dans les comptes rendus des foires un véritable florilège d'expressions équivalant à « lever le coude » : le verbe boire décliné à volonté, ainsi que des mots savoureux comme « vinage » :

« Du 12^e aout (1793). Il a vendu un taureau d'environ un an quatre vingt douze livres, sur quoy je lui ay donné vingt sols pour boire. Reste a 91 L »

« Le 11^e ventose l'an 6 (1 mars 1798) il a vendu une paire de bœufs vingt huit pistoles, sur quoy mon fils lui a donné douze sols pour boire »

« Du 17^e mars 1781. Il a vendu un bœuf quatorze pistoles, sur quoy il faut deduire 2 s d'etrenne et treize sols de vinage. Reste net 139 L 5 s »

Cette coutume est tellement liée à la foire qu'on peut s'y rendre, n'y faire aucune transaction mais on ne saurait se passer de marquer le coup :

« 22^e juin (1788) je lui ai donné soixante dix huit livres pour aller a la foire du Peyroux. Il n'a rien achetté. Il m'a rendu soixante dix sept livres et a dépensé dans ces deux foires vingt sols en commun »

...et le propriétaire paie sa part.

11° LES COMPTES ET LA REVOLUTION

J'ai abordé les contributions exceptionnelles et les impôts nouveaux (voir plus haut).

La Révolution fait son entrée dans les comptes le 7 mai 1794 (18 floréal An 2 de la république) par l'adoption du calendrier révolutionnaire. En 1795, Guillaume Bachelerie accompagne parfois la date de la

mention « *vieux style* » (ancien calendrier) et revient définitivement au calendrier républicain qui reste en vigueur jusqu'à la fermeture des comptes en janvier 1801 (18 nivôse An 9).

C'est aussi en 1794 au mois de juin (8 messidor An 2) qu'apparaît le premier « citoyen » :
« Du 8^e messidor l'an 2^e de la Rep. (26 juin 1794). Il a vendu au Citoyen Lacoste de Grauliere une paire de bœufs mille vingt livres... ».

Un citoyen Lacoste affublé peu de temps auparavant du titre de « Notaire Royal »...

On ne saurait passer sous silence la capacité du propriétaire à s'adapter aux circonstances (doux euphémisme pour dire que ses idées fluctuent au gré de ses intérêts et de ses ambitions).

Mais la fièvre révolutionnaire a aussi pour effet de perturber singulièrement métayer et propriétaire avec les nouvelles monnaies :

« Du 7^e janvier 1792. Il a vendu un cochon soixante-quinze livres. Sur quoy il faudra distraire la perte que je lui apporterai sur deux assignats de 50 F qu'on lui a donné sur les deux ventes de cochons qu'il a faites »

Si l'on comprend bien le métayer a laissé des plumes dans l'affaire, ayant eu du mal à jongler entre les assignats, les francs et les livres.

A certains moments la comptabilité devient plus qu'opaque :

« Le 12^e messidor (30 juin 1796) il m'a remis en assignats de 500 L pour echanger contre des mandats a raison de trente capitaux pour un conformement a la loy, ce qui monte seize livres treize sols en mandats dont je dois lui faire compte a raison de huit capitaux pour un ce qui fait 21 s sur les impositions »...que ceux qui comprennent tout lèvent le doigt ...

Ce n'est qu'en en 1799 (An 8) que dans les comptes les francs (« F » dans le texte) l'emportent sur les livres. Mais la livre revient encore par intermittence.

La surchauffe révolutionnaire affecte directement par exemple l'évolution des prix des bœufs (Voir tableau au chapitre 9). Si la fourchette de la valeur d'un bœuf varie entre 130 livres et 145 livres de 1781 à 1787, on observe en 1788 une augmentation sensible : la moyenne monte à 195 livres. On est à 247 livres en 1793 et en 1794 c'est le summum avec 510 livres par bœuf. Puis le soufflé dégonfle pour redescendre à 110 livres en 1800.

Voici un tableau des monnaies et mesures nécessaires à la compréhension des comptes de Taurisson. Il est établi d'après P. Charbonnier (« Les anciennes mesures locales du Massif Central » publié par l'Institut d'Etudes du massif Central en 1990)

monnaies	livre, sol, denier. 1 livre = 20 sols, 1 sol = 12 deniers Une pistole fait 100 livres
grains	setier (48 litres), quarton (24 litres), quarte (12 litres), coupe (2,4 litres)
liquides	muid (282 litres), gerle (17,595 litres), pinte (1,955 litres)
bois	La brasse de Brive vaut 2,3 mètres (ou stères)

11° LES FEMMES A TRAVERS LES COMPTES

La femme du métayer est citée surtout en ce qui concerne la gestion des cochons. Il semble que ce soit elle qui se charge de leur élevage, puisque le propriétaire lui attribue à plusieurs reprises une gratification :

« Du 14^e janvier 1791. Il a vendu deux cochons 99 L sur quoy j'ay donné deux sols d'etrenne et six sols a sa femme ».

« Du 13^e Dbre (1791) : il a vendu quatre cochons cinquante deux livres et dix sols d'etrenne que j'ai donné a sa femme ».

Exceptionnellement, c'est elle qui se charge d'une commission :

« Du 24e juin (1786). J'ay compté a son epouse pour payer les moissonneurs...9 L »

Et c'est à peu près tout, si ce n'est l'intervention, rare, de quelque femme d'artisan ou commerçant encaissant un paiement.

A part dans ce dernier extrait le mot « femme » prévaut pour le métayer. Le propriétaire, lui, parle toujours de son « épouse ».

Pas toujours à son avantage :

« Du 17^e avril 1789. Pour erreur qui avoit été commise sur le bléd que mon epouse lui avoit donné le 17^e mars dernier qui consistoit en 8 quartons au lieu de 9 quartons qu'elle m'avoit dit a mon retour de Tulle ce qui fait une erreur d'un quarton ... »

Visiblement elle s'est trompée dans ses comptes. Heureusement le chef est revenu de Tulle et a rectifié le tir.

Mais l'épouse du propriétaire vend la laine :

« Du 9^e 7bre (1790). Mon epouse a vendu pour vingt neuf livres dix neuf sols six deniers de laine »

Elle paie :

« Du 10^e 7bre 1790. Il m'a laissé cinq quartes avoine a 23 s le quarton mon epouse lui a payé cette avoine »

Elle prête :

« Le 5^e messidor (23 juin 1797) mon epouse lui a preté pour acheter un setier blé d'Espagne 6 L 10 s ».

CONCLUSION

S'il est permis au modeste amateur d'histoire de dépasser l'horizon limité par les hautes collines de Dampniat, j'insisterai tout d'abord sur la mobilité du métayer du Bas-Limousin au XVIII^e siècle. Evidente dans le chapitre consacré aux foires, elle transparait aussi à travers les innombrables autres déplacements consignés dans les livres de comptes. Cette mobilité met à mal la vision d'un métayer confiné dans son domaine, isolé, vivant totalement en autarcie et sans aucun contact avec l'extérieur.

Une autre légende a la vie dure : celle du métayer du Bas-Limousin arriéré, manquant d'ambition, ignare et peu porté à innover.

Cette légende est alimentée par les « élites » locales au XVIII^e siècle et bien après.

Georges Cabanis, bien que né à Cosnac, tient des propos on ne peut plus cruels à l'égard des « mangeurs de châtaignes » dans son « Rapports du physique et du moral de l'homme » (Tome 2, page 70, Paris 1805).

Le comte Jules de Cosnac le rejoint quelques décennies plus tard dans différents discours et articles publiés par « Le Journal d'Agriculture pratique, de jardinage et d'économie domestique » (Paris, 1860). Bien que reconnaissant le bien-fondé des efforts tendant à développer l'élevage, il ne peut s'empêcher d'y aller de son couplet sur le métayer qu'il traite de « ... paresseux, insouciant de l'avenir, loin de faire produire au domaine tout ce qu'il pourrait donner... » et un peu plus loin de fraudeur, voleur et fripon...

L'avocat Gorse (Revue du Limousin 1860) ne trouve pas de mots assez durs pour accabler les métayers et leur « détestable » habitude de courir les foires.

Turgot lui-même, intendant du Limousin de 1761 à 1774 n'a-t-il pas participé à ce mouvement, lui qui aurait tant voulu convaincre le paysan d'ici de la primauté des céréales sur toute autre forme de culture et tant pis si la nature du sol ne le permettait pas ?

A l'inverse, des historiens modernes comme Jean Pierre Delhoume (cité plus haut) tentent de démontrer que l'agriculture du XVIII^e préfigure le Limousin actuel.

Effectivement, l'élevage est devenu un des piliers de l'économie régionale et le demeure encore. A regarder de près l'activité déployée dans ce secteur à l'époque où furent rédigés les comptes que nous venons de commenter, comment ne pas donner aux métayers de Taurisson, la place qu'ils méritent dans cette énorme machinerie qui conduisait des animaux d'une étable de Dampniat à l'étal des bouchers Parisiens ? Jean Valade et Aubin Mauran n'étaient certes que de modestes fourmis. Ils n'en étaient pas moins indispensables au bon fonctionnement de la fourmilière.

Ceux qui vouaient le métayer (et sa famille) aux gémonies mesuraient-ils les efforts accomplis jour après jour, mois après mois, saison après saison ?

Monsieur Bachelerie allait à Taurisson ramasser le meilleur profit possible d'une propriété parmi tant d'autres. Les Valade, les Mauran, tentaient de tirer de leur activité de quoi nourrir une famille. Les enjeux n'étaient pas les mêmes. Leurs efforts doivent-ils pour autant être oubliés ou tenus pour quantité négligeable ?

Au terme de cette recherche, je me dois d'exprimer mes remerciements à Madame Guély pour son aide et ses encouragements, à Monsieur le Directeur et au personnel des Archives de la Ville de Brive qui m'ont donné accès au document original. J'ai aussi une pensée pour Jean Jost dont l'étude de la gestion du domaine du Battut à Cosnac (publiée dans la Revue de 1990 à 1992) m'a incité à mener ce travail.

Dominique LESTANI, 635 chemin du Puy de L'Hort, 19360 COSNAC. Novembre 2014

Reproduction interdite sans autorisation de l'auteur

Fac-similé d'une page du bail de Taurisson rédigé par Guillaume Bachelier (novembre 1782)

1^o que l'on baillera En bon pore de famille et Exploitera à moitié
 fruits mon domaine de Taurisson En son entier tel que par la dite
 de M. Dubois, qui me donnera la moitié de tous ces Revenus fruits
 et profits Enquoy quite et n'en consistera en rien aucune exception
 2^o que l'on payera la moitié de toutes les charges impositions et
 vingt-cinq qui sont ou seront mises sur ledit domaine et que l'on
 donnera tous les ans neuf quartiers de seigle et sept quartiers de
 froment de dent En commun moyennant que je demeure chargé
 de payer toutes les Rentes qui sont assignées sur ledit domaine
 3^o que pour la moitié qui me revient sur les châtaignes il me
 donnera annuellement trente quartiers de châtaignes seches -
 quatre quartiers de châtaignes vertes En marons ou Cabalade et
 payera le total de ma part des impositions ^{et vingt-cinq} de quelque nature qu'elles
 soient imposées ou à imposer mais il a été convenu que pour éviter
 de se trouver Exposé aux frais qui pourroient lui être faits par le
 Collecteur, je les payerai moi même et qu'il me fera compte du total
 de toutes les dites impositions et vingt-cinq

Dessin de la couverture : Mireille LESTANI

Sommaire

- 1° TAURISSON COMMUNE DE DAMPNIAT page 3
- 2° LES METAYERS DE TAURISSON page 3
- 3° LE PROPRIETAIRE : Guillaume BACHELERIE page 5
- 4° UN ENGAGEMENT CONTRAIGNANT : LE BAIL page 5
- 5° LA MAISON DU METAYER page 6
- 6° L'OUTILLAGE DU METAYER page 6
- 7° LES RELATIONS METAYER/PROPRIETAIRE : COMPTES, ACHATS,
 AVANCES, PRETS, IMPOTS page 9
- 8° LES RECOLTES page 11
- 9° LE CHEPTEL page 14
- 10° LES FOIRES page 19
- 11° LES FEMMES A TRAVERS LES COMPTES page 22